

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2025-06-17

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le mardi 17 juin 2025.

Sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Alain Jobin, Jean-Sébastien Savaria, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Est absente : madame Annick Corbeil.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Guy Robert, président.

Madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

6.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

6.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

25-06-37

Sur la proposition de Richard Potvin

Appuyée par Marguerite Desrosiers

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

6.7.2 Congé sabbatique de six mois – Coordonnateur adjoint

Et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025 (c.c.)

25-06-38

Sur la proposition d'Alain Jobin

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025 et d'autoriser sa signature par les personnes désignées à cet effet.

6.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 5 mai au 6 juin 2025 a été remis aux administrateurs pour information.

6.5 Comptes à payer

25-06-39

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye

Appuyée par Richard Gauthier

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière quant à la disponibilité des fonds et d'approuver la liste des factures à payer datée du 10 juin 2025, incluant les ajouts, pour un montant total de 80 799,93\$

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 10 juin 2025.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

Des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de mai et juin pour un montant de **26 598,28\$** (réf. : liste du 10 juin 2025).

6.6 Correspondance

21/05/2025 Fonds d'assurance des municipalités : ristourne de 1 020,51\$

6.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

6.7.1 Municipalité de St-Pie-de-Guire – Résolution 25-05-117 (c.c.)

Les administrateurs ont reçu copie de la résolution 25-05-117 de la municipalité de St-Pie-de-Guire.

25-06-40

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pie-de-Guire a établi une entente avec la municipalité de Saint-David concernant l'alimentation en eau potable pour le 6^e rang et une partie du 13^e rang sur son débit réservé;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la municipalité de Saint-David fournisse à la municipalité de St-Pie-de-Guire toute information relative à des avis sur l'eau potable émanant de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre afin que celle-ci puisse prendre les mesures appropriées concernant les clients desservis dans le 6^e rang et une partie du 13^e rang de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pie-de-Guire doit respecter la réglementation en vigueur concernant toute demande relative aux nouvelles entrées d'eau ainsi qu'aux réparations des entrées d'eau existantes, de transmettre à la municipalité de St-Pie-de-Guire le « *Règlement 40-23 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* »;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du réseau d'aqueduc du 6^e rang et d'une partie du 13^e rang a jusqu'à présent été confié à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, mais que la municipalité de St-Pie-de-Guire souhaite désormais assumer directement cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pie-de-Guire a participé à un regroupement pour l'achat de services d'analyses bactériologiques, mais qu'elle souhaite dorénavant gérer ces analyses sous sa propre supervision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Gauthier, appuyé par Alain Jobin et résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre avise la municipalité de St-Pie-de-Guire qu'elle prend officiellement en charge l'entretien de son réseau d'aqueduc ainsi que la réalisation des analyses bactériologiques de l'eau potable.

6.7.2 Congé sabbatique de six mois – Coordonnateur adjoint

25-06-41

ATTENDU QUE monsieur Martin Dumais, coordonnateur adjoint, a formulé une demande de congé sabbatique sans solde pour une période de six mois, soit du 30 juin 2025 au 9 janvier 2026;

ATTENDU QUE la direction générale a analysé la faisabilité opérationnelle de cette absence et a conclu qu'il est possible d'assurer la continuité des services;

ATTENDU QUE l'octroi d'un tel congé est à la discrétion du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Gauthier, appuyé par Denis Benoît et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre accorde à Martin Dumais, un congé sabbatique sans solde du 30 juin 2025 au 9 janvier 2026 inclusivement ;

QUE l'employé conserve son lien d'emploi pendant cette période, sans rémunération ni accumulation de congés, sous réserve des modalités applicables (assurances collectives, régime de retraite, etc.);

QUE l'employé s'engage à réintégrer ses fonctions si sa démarche personnelle ou professionnelle ne répond pas à ses attentes.

6.8 Varia ouvert

6.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

6.10 Levée de la séance

24-06-42

Sur la proposition de Hugo Laporte
Appuyée par Gilles Bernier
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Robert,
Président

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière